

1. *Débitrice:* **GFP SA, Grégoire Furrer Productions SA,**  
Place du Marché 10, 1820 **Montreux**

2. *Remarques:* A vous tous tiers intéressés.

Le président du tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois statuera en son audience du jeudi 25 mars 2004 à 10 heures, à Vevey, au Tribunal d'arrondissement, rue du Simplon 22, sur l'homologation du concordat accordé le 20 février 2003 à GFP SA, Grégoire Furrer Productions SA, Place du Marché 10, à 1820 Montreux.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience.

Tribunal d'arrondissement de l'Est Vaudois  
1800 Vevey 1

(02151658)